



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
TERRITOIRE D'ÉNERGIE
LOT-ET-GARONNE

Département
de
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délégués en exercice : 58

Délégués présents : 36

Date de convocation : 5 mai 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-169-AGDC

Nomenclature : 7.1.2 Finances locales – décisions budgétaires – décision modificative

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL DE TE 47

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE.

Etaient présents :

BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, BUISSON Patrick, CAMINADE Jean-Jacques, CARRIÉ Daniel, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DAUTA Jean-Pierre, DE SERMET Pascal, DELZON Jean-Pascal, DESCAMPS Philippe, DUBAN Jean-Marc, GERVAIS Thierry, GINCHELOT Yves, GRIALOU Guy, LABARTHE Lionel, LAFARGUE Patrick, LE LANNIC Geneviève, LUNARDI Daniel, MAGNI Claude, MARTET Damien, MURIEL Daniel, PASCAL Alain, PINASSEAU Jean, POLO Alain, PONTTHOREAU Michel, PRÉVOT Claude, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry, VILLA Bernard, ZAROS René, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

BARJOU Jean-Pierre à LE LANNIC Geneviève, CILLIERES Charles à PASCAL Alain, DUGAY Jean à PINASSEAU Jean,

Etaient excusés :

BALAGUER José, BENATTI Nicolas, CANU Nathalie, CAMANI Pierre, DESTIEU Jean-Paul, DUBOS Bruno, FLESCHE Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LAZZARINI Bruno, MARCO Jean-Marie, MIQUEL Francis, RAVEL Nicolas, RÉGNIER Gérard, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre.

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée délibérante de la nécessité de prendre une décision modificative au budget principal du Syndicat.

Cette décision modificative répond à plusieurs objectifs :

- Ouvrir de nouveaux crédits pour des opérations pour compte de tiers concernant les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications ;
- Régulariser l'annulation de titres d'investissement du chapitre 13 de l'exercice 2022.

Monsieur le Président propose les écritures suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
ARTICLE	DENOMINATION	MONTANT INITIAL CREDITS 2023	DECISION MODIFICATIVE	NOUVEAUX CREDITS 2023
4581	COMPTABILITE DISTINCTE	5.889.285.83 €	+ 9.500.00 €	5.898.785.83 €
1328	AUTRES	0.00 €	+ 10.000.00 €	10.000.00 €
2088	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.562.300.00 €	- 10.000.00 €	1.552.300.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
ARTICLE	DENOMINATION	MONTANT INITIAL CREDITS 2023	DECISION MODIFICATIVE	NOUVEAUX CREDITS 2023
4582	COMPTABILITE DISTINCTE	6.176.215.48 €	+ 9.500.00 €	6.185.715.48 €

Les nouvelles opérations pour compte de tiers prévues dans le cadre de cette décision modificative sont les suivantes :

Opérations pour compte de tiers		DEPENSES				RECETTES			
Communes	Secteurs	Article	Opération pour compte de tiers	Service/ Mission	Variation crédits Dépense réelle	Article	Opération pour compte de tiers	Service/ Mission	Variation crédits Recette réelle
STE GEMME MARTAILLAC	323 Route de Lalibert	4581	243123	ER/ER	2 500,00 €	4582	243123	ER/ER	2 500,00 €
SAMAZAN	Impasse Léonard Vinci	4581	285123	ER/ER	5 000,00 €	4582	285123	ER/ER	5 000,00 €
ESTILLAC	51 Route d'Agen	4581	091223	ER/ER	2 000,00 €	4582	091223	ER/ER	2 000,00 €
Total dépenses					9 500,00 €	Total recettes			9 500,00 €

Il est proposé que le Comité Syndical :

- ➔ adopte la décision modificative n°1 au budget principal de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne.

Oui, l'exposé de son Président,
le Comité Syndical, après avoir délibéré,

➤ **ADOPTÉ** la décision modificative n°1 au budget principal de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne.

Adopté à l'unanimité

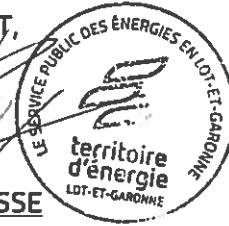
Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Jean-Jacques CAMINADE

LE PRÉSIDENT,



Jean-Marc CAUSSE